

la chaussure. Il existe au pays deux petites tanneries de cuir de chevreau. Elles ne suffisent pas à alimenter le marché canadien. Ceci eut pour unique effet de faire payer aux fabricants de chaussures plus cher qu'ils n'auraient dû le cuir de chevreau importé des Etats-Unis, d'où prix plus élevé des chaussures pour les consommateurs canadiens, sans que le fabricant de chaussures en bénéficiât le moins. Or, nous avons réduit ces droits. Bien plus, certaines parties de la chaussure, le fil par exemple, jouiront de la réduction et de la suppression de la taxe d'accise. Mais voici ce à quoi je veux en venir. Si nos adversaires prétendent que les faibles importations, s'établissant dans certains cas à moins de 2 p. 100, à moins de 1 p. 100, sont à condamner, ils voudraient sans doute, et ils devraient l'avouer, voir l'exclusion complète. Tout en favorisant une protection raisonnable, je suis loin de tomber d'accord sur ce point.

M. MacNICOL: Au sujet des 2 p. 100 mentionnés par le ministre je lui demanderais de me dire, s'il le peut, quelle est la proportion de chaussures fines de production canadienne dans le million de dollars que représentent les importations sous l'autorité de l'exemption de \$100?

L'hon. M. DUNNING: Personne ne pourrait répondre à cette question.

M. MacNICOL: Le ministre des Finances vient de parler de l'exemption de \$100 sous l'autorité de laquelle s'importent des chaussures fines, toutes sortes de chaussures, mais surtout des chaussures fines. Quelle proportion, dans la production canadienne, représente ce million? Il s'agit des chaussures fines importées sous l'autorité de l'exemption de \$100.

L'hon. M. DUNNING: L'honorable député entend sans doute par chaussures fines les souliers et pantoufles en cuir pour dames, pointure de 2½ et plus. Je consulte les renseignements à ma disposition pour essayer de satisfaire l'honorable député. La chaussure dite fine ne constitue pas une catégorie distincte. Nous avons les chaussures et pantoufles en cuir pour hommes, pointure de 5½ et plus; les chaussures et pantoufles en cuir pour dames, pointure de 2½ et plus; et les chaussures et pantoufles en cuir pour enfants, toutes autres pointures. Ce sont les chaussures pour dames que viserait plus particulièrement la question de l'honorable député. L'an dernier, nos importations de chaussures en cuir pour dames s'établissaient à \$399,000, soit beaucoup moins de 1 p. 100 de la production globale canadienne. Dans la production canadienne, cette catégorie de chaussures

représente près de 16 millions de dollars. Si les importations d'une valeur d'un million effectuées en franchise sous l'autorité de l'exemption de \$100 et dont l'honorable député a fait mention appartenaient toutes à cette catégorie de chaussures, elles représenteraient quand même, d'après un simple calcul mental, environ 8 p. 100 seulement de la production canadienne de ce groupe de chaussures. Notons que l'an dernier notre production globale de chaussures s'établissait à 35.5 millions de dollars, et nos importations des Etats-Unis à \$583,000. Ajoutons le million en question à ces \$583,000 et nous aurons une idée de l'importance de nos importations en fonction de notre production.

L'hon. M. EULER: Il y a un autre point qu'il ne faudrait pas oublier, car si les chaussures se prêtent un peu mieux que certains autres articles aux importations effectuées sous l'autorité de l'exemption de \$100, rien dans la loi ne réglemente l'importation de ces chaussures sous l'autorité de l'exemption de \$100. Tous les articles d'importation sont sur un même pied. Il en est de même de l'exemption qu'accordent les Etats-Unis. Les touristes américains qui visitent le Canada retournent chez eux avec des marchandises canadiennes, et il ne serait guère juste de restreindre le principe aux chaussures. Il s'applique aux postes radiorécepteurs comme à de nombreux autres produits.

M. MacNICOL: Le ministre a-t-il déclaré que les importations de chaussures pour dames sous l'autorité de l'exemption de \$100 représentent 8 p. 100?

L'hon. M. DUNNING: Non.

M. MacNICOL: Qu'a déclaré le ministre?

L'hon. M. DUNNING: Je tâchais de retenir mentalement les chiffres que j'ai donnés en pourcentage. Je suis d'avis que l'exemption de \$100 dans les deux pays est nettement à l'avantage du Canada. Cela ne fait aucun doute.

M. MacNICOL: Le ministre veut donc dire que les visiteuses des Etats-Unis emportent avec elles des souliers canadiens.

L'hon. M. DUNNING: Je parle de l'exemption en général, non pas des chaussures en particulier. Les Américains nous achètent plus de marchandises que les touristes canadiens n'en rapportent au pays.

M. MacNICOL: Ils ne nous ont pas fait voir la liste de leurs achats. De toute façon, j'imagine qu'en raison du chiffre plus élevé de leur population, ils nous achètent davantage. Mais si nous comparons leur population et leur production avec les nôtres, j'incline